

Communication rencontre national des jeunes chercheurEs en études africaines

Sujet : Jeunes et initiations « traditionnelles » en Basse Casamance (Sénégal). Masquer les différences religieuses et afficher une identité commune. L'exemple de l'initiation royale *ewañ* à Oussouye en 2011.

Introduction

Dans un article paru dans les Notes africaines¹ en octobre 1965, l'ethnologue français Louis-Vincent Thomas proposait une description très détaillée du *bukut*, un rite initiatique observé dans un village Joola de Basse Casamance, au Sud Ouest du Sénégal. Pour Thomas, le *bukut* est indiscutablement un rite de passage « *d'une valeur folklorique de premier ordre et d'une richesse de signification symboliques indéniable. Dans le cadre des sociétés animistes traditionnelles, il réalisait un système éducatif de grande valeur (...) insérant parfaitement l'individu à son milieu, définissant sans ambiguïté son statut et ses rôles. Ceci explique que, malgré les progrès du modernisme, le Diola d'aujourd'hui demeure solidement attaché à de telles coutumes* »²

Pourtant, la conclusion de Thomas est radicale quant à la survie de cette initiation « *Le bukut ne saurait survivre* », parce qu'économiquement « *il saigne à blanc le village* » et le temps de réclusion qu'il implique est incompatible avec la vie moderne³.

Aujourd'hui, le constat est tout autre. Durant l'été 2010 une dizaine de villages du département de Bignona au Nord de la Région de Ziguinchor (Casamance) ont organisé le

¹ Thomas L.-V., « Bukut chez les Diola-Niomoun », in, *Notes Africaines*, Université de Dakar, Institut Français d'Afrique Noire, N°108, octobre 1965, p. 97-118

² Ibid, p. 116

³ Cf. Ibidem

bukut. Cet événement a mobilisé beaucoup de monde aussi bien sur place que dans la diaspora. L'événement serait ordinaire s'il se déroulait dans d'autres contrées de la Basse Casamance ou au Nord Ouest de la Guinée Bissau où cette initiation n'a jamais connu de répit (Journet-Diallo : 2007). En effet, ces villages de Bignona sont tous entièrement musulmans ou chrétiens. En plus cette initiation y avait été abandonnée depuis près d'un demi-siècle suite à l'islamisation ou à la christianisation.

Dans le département d'Oussouye, à l'extrême Sud Ouest de la Casamance, s'est déroulée en 2011, dans la grande liesse, une initiation royale dont la précédente a été célébrée il y a 49 ans.

Les points communs entre ces deux situations sont divers : une très longue période d'incertitude, une forte mobilisation ces dernières années et un engouement manifeste des chrétiens et musulmans à y participer. Pourquoi ces grands rites initiatiques n'ont-ils pas disparu comme escompté et pourquoi les convertis aux nouvelles religions y reviennent-ils ?

Nous avons choisi les rites d'initiations de masse comme angle d'analyse des dynamiques à l'interne comme à l'externe de la société *jóola* aujourd'hui.

Nous parlerons d'abord de la fonction sociale de certaines initiations, ensuite de la crise du système initiatique et enfin de sa « mise à jour ».

1. Initiations et cohésion sociale en milieu *Jóola*

1.1. Typologie des initiations

Diverses initiations sont encore pratiquées dans le royaume d'Oussouye⁴. Elles peuvent être en vue d'une possible responsabilisation religieuse (*Ekais*) ou sociale (*Kahat*). Certaines initiations ne concernent que quelques patrilignages (*ewañ*) alors que d'autres impliquent tous les hommes d'un village (*bukut*) ou même de tout le royaume (*Kahanten*).

La fréquence est variable. Il y a des initiations qui se déroulent assez régulièrement (*kahat* pour chaque classe d'âge). D'autres par contre se tiennent suivant un cycle relativement long, tous les 25 ou 30 ans (*bukut, ewañ Kahanten*).

⁴ Le royaume d'Oussouye regroupe 15 villages, tous situés dans le département du même nom. Oussouye est le chef lieu du département et le siège du roi appelé « *Áyii* » en *Jóola*

Notre propos portera sur ces dernières. Nous estimons en effet que ce sont elles qui manifestent de façon suffisamment claire les tensions, les négociations, et les mutations sociales. Entre autres caractéristiques communes à ces trois initiations (mode d'annonce, préparatifs, démarches rituelles etc.) nous ne retenons ici que deux : la longue durée - parce qu'elle permet d'une initiation à l'autre une reconsidération et une renégociation des positions - et la masse des novices. Le nombre de ces derniers est toujours très important et l'écart d'âge entre novices fort considérable. Sont généralement concernés tous les hommes, du nourrisson, qui a juste poussé une dent, à l'adulte qui n'est pas allé à l'initiation précédente.

1.2.L'initiation comme rituel d'institution

Les trois initiations que nous retenons ici (*Bukut Ewanj* et *kahanten*) peuvent, être considérées, avec les intronisations de royales, comme les rituels majeurs de la société *jóola* d'Oussouye. Les travaux de Van Gennep, et après lui ceux de Victor Turner et d'autres plus récents encore (Houseman et Severi), montrent bien comment l'étude des rituels est heuristique pour l'interprétation de la vie communautaire, faite d'interactions et de communication verbale et non verbale (Wolton 2005).

Nous reprenons volontiers l'apport de Pierre Bourdieu à la notion de « rites de passage » théorisée par Van Gennep. Dans « *Les rites comme actes d'institution* »⁵, tout en reconnaissant la notion de rite de passage comme un phénomène social de grande importance, Bourdieu invite à poser à la théorie de Van Gennep des questions qu'elle ne pose pas. Il s'agit en substance de ***la fonction sociale du rituel*** et de ***la signification de la limite dont le rituel licite le passage, la transgression***. Pour Bourdieu, une focalisation sur le passage temporel (enfant/adulte) masquerait des « effets essentiels » du rite. Ses effets sont d'une part la séparation qu'opère le rite entre ceux qui l'ont subi et ceux qui ne le subiront en aucune façon. D'autre part, le rite institue une différence durable entre ceux qu'il concerne et ceux qu'il ne concerne pas. « *C'est pourquoi, souligne Bourdieu, je dirais volontiers rites de consécration, ou rites de légitimation ou, tout simplement, rites d'institution* »⁶.

Cette position nous paraît d'une grande pertinence pour comprendre les initiations dont nous parlons dans le contexte casamançais et Bissau-guinéen. Nous avons relevé le fait que l'écart

⁵ Pierre Bourdieu, Communication présentée au Colloque sur « Les rites de passage aujourd'hui » qui s'est tenu à Neuchâtel les 5, 6 et 7 octobre 1981.

⁶ Ibid. p. 58

d'âge est toujours très important entre les plus jeunes et les plus âgés des novices. S'il est difficile de comprendre qu'un nourrisson à peine sevré devienne « *anahaan* » (adulte) en même temps que son père ou même son grand père, on comprend mieux lorsque l'on considère qu'une initiation les différencie tous les deux, ensemble, radicalement d'un autre qui n'est en aucune manière concerné par l'initiation.

Se faisant, les initiations considérées ici, prises comme rites d'institution, permettent, tous les trente ans, de consacrer la différence irréductible entre ceux qui sont par exemple du royaume et ceux qui ne le seront jamais (*kahanten*). En considérant le fait que nous sommes dans une société patrilinéaire, l'on voit bien que ce que Bourdieu appelle l' « *ensemble caché* »⁷, (c'est-à-dire ceux qui ne seront jamais initiés, ensemble par rapport auquel se définit le groupe institué,) est fortement composé d'autres hommes, ceux qui ne sont pas du système.

1.3.L'initiation comme lieu de transmission réelle ou symbolique

Ces initiations sont aussi un lieu de transmission réelle et symbolique. La transmission est réelle pour ceux qui sont suffisamment grands pour comprendre ce qui se joue et se dit. Elle est symbolique et différée pour les plus jeunes. Ils sont tout de même rendus aptes à se faire expliquer plus tard ce que leur jeune âge ne permettait pas.

La société *joola* est très égalitaire (Thomas : 1959 ; Baum : 1999). Les différences sociales sont difficilement perceptibles. Il n'y a pas de castes. Les initiations sont les rares moments où, en fonction de la disposition des lignages ou de l'exécution du répertoire des chants ancestraux, l'on peut lire l'antériorité des uns et des autres sur le village, ce qui est un facteur déterminant. Ce qui fait que toutes ces initiations sont en principe obligatoires pour tous ceux qui sont concernés, qui ne peuvent, pour aucun motif, se dérober au « classement ».

2. La crise du système initiatique : ses causes et ses conséquences.

2.1.Les causes

Le système initiatique va pourtant traverser une période de crise dont les causes sont à notre avis diverses. L'installation de l'administration coloniale d'abord et de l'Etat sénégalais par la suite, ont fortement modifié les rapports et opéré une redistribution des rôles et prérogatives. Le pouvoir royal par exemple a été pendant longtemps marginalisé et relégué à une sphère

⁷Cf. Ibidem

strictement religieuse. L'école et la forte migration des *Joola* vers les villes (Linares : 2003 ; Lambert : 1998) ont aussi rendu l'organisation de ces grandes manifestations assez difficiles.

Mais la crise a été rendue plus profonde par l'arrivée de nouvelles religions : le Christianisme et l'Islam. Pour des raisons de temps, nous ne prenons que l'exemple des chrétiens. Nous les retenons dans la mesure où les musulmans sont pour l'essentiel très minoritaire et d'installation récente, souvent pour des activités professionnelles. Les chrétiens quant à eux sont dans la plupart des cas des convertis, issus de la religion traditionnelle, et donc en principe concernés par les initiations.

Le problème des initiations a très tôt préoccupé les missionnaires de la Congrégation du Saint Esprit. En septembre 1880, un rapport est envoyé à Rome pour demander les dispositions à prendre pour les chrétiens attirés notamment par l'initiation-circoncision *bukut*. Dans sa réponse en date du 17 janvier 1881, le Cardinal Giovanni, préfet de la Congrégation pour la propagande de la foi note : « *A présent, les Eminentissimes Grands Inquisiteurs, ayant pris soin d'examiner autant qu'il venait en déduction dans la proposition et avant d'émettre une résolution définitive, ont vu la nécessité d'avoir, face à un tel besoin, des éclaircissements appropriés. Ils ont donc émis le décret suivant : sont attendus les informations ultérieures quant à l'origine, l'intention et le mode par lequel le rite de la circoncision est accompli par les chrétiens* »⁸.

Il n'y a jamais eu une disposition générale, pour le diocèse de Ziguinchor, à propos de la participation ou non des chrétiens aux côtés de leurs frères de la religion traditionnelle à ces initiations. Les réactions des communautés chrétiennes ont été différentes d'une localité à une autre.

2.2. Les conséquences

Il reste que la non participation d'une partie de la communauté *joola* à des initiations, du fait de la conversion au christianisme, a beaucoup bouleversé les rapports sociaux aussi bien au niveau familial que villageois. L'organisation sociale des *joola* est assez ouverte et permet à celui qui ne s'y retrouve pas d'en sortir, à condition de migrer et de s'intégrer ailleurs. Ce n'a pas été le cas des chrétiens qui pouvaient bénéficier de la garantie de la liberté de culte offerte par l'administration coloniale et l'Etat sénégalais ensuite.

⁸ Réponse à la lettre de Mgr Duboin portant sur l'initiation de la circoncision. Archives spiritaines, Chevilly Larue, France.

3. Le temps de la recomposition du système initiatique

Aujourd'hui, près d'un siècle après l'installation de l'administration coloniale d'abord et des églises chrétiennes ensuite, la question des initiations se pose autrement. C'est du moins ce que nous avons pu observer entre février et octobre 2011 à l'occasion de l'initiation royale *Eway* à Oussouye.

Les deux précédentes initiations de ce type se sont déroulées respectivement en 1931 et en 1962. L'écart particulièrement long (49 ans) entre le *Eway* de 1962 et celui que nous avons observé pourrait avoir diverses explications. La plus évidente est la vacance du siège royal d'Oussouye entre 1984 et 2000. D'autres explications moins évidentes peuvent aussi être avancées, notamment les difficultés à assurer la succession, les tensions internes liées aux conversions religieuses, le conflit en Casamance etc.

L'initiation *eway* est présidée par le roi et chaque souverain ne peut en présider qu'une seule durant l'exercice de sa fonction. Elle concerne un certain nombre de patrilignages du royaume. Après quelques mois de préparation, les novices sont conduits dans la forêt royale où ils devraient passer deux à trois mois pour être instruits des « choses » de la royauté et du royaume. En reprenant la notion de rite d'institution, l'on pourrait résumer en disant que l'initiation *eway* institue ou consacre une différence, à l'intérieur de l'ensemble du royaume d'Oussouye, entre lignages.

Des témoignages et des documents⁹ nous ont permis de mesurer les changements opérés entre les deux précédentes initiations et celle de l'année dernière. Il a fallu tout adapter aux nouvelles réalités : réduction du temps de réclusion, décalage de la période, possibilité de courts séjours etc. Ces adaptations ont permis de prendre en compte les exigences d'un grand nombre d'hommes à initier, qui en seraient exclus du fait de l'éloignement ou des occupations professionnelles.

Par ailleurs, si lors des précédentes initiations (1931 et 1962) les chrétiens se sont largement abstenus d'y participer, l'année dernière ce n'a pas été le cas. Certes quelques uns n'y sont pas allés (surtout des évangélistes), mais la très grande majorité y a pris part, venant de divers horizons. Il s'en est même trouvé qui, ayant manqué celle de 1962, se sont fait initier à un âge avancé l'année dernière. Pour les chrétiens et musulmans attachés à cette initiation, il n'y

⁹ Thomas, L.V. L'initiation à la royauté chez les flup (cérémonie *Eway*), Notes africaines, N° 109, Dakar, IFAN, 1966

avait pas de contradiction entre leur foi et la participation à *eway* qui était pour eux une réappropriation de l'héritage ancestral.

Conclusion

« *Nous voulons être initiés aux choses de nos ancêtres* ». Ces paroles sont celles d'un jeune chrétien vivant en Europe que nous avons rencontré en juin 2011 à Oussouye avant le démarrage de l'initiation.

Cette réflexion nous paraît intéressante à plusieurs titres :

- D'abord parce qu'elle montre bien le besoin d'un enracinement, la disponibilité à une transmission.
- Ensuite parce qu'elle montre le va et vient permanent entre le local et le global. Mais un local et un global protéiformes. En effet, si de sa position européenne ce jeune est fier d'affirmer son « *africanité* », une fois en Afrique ce sera sa « *sénégalité* », sa « *casamancité* », sa « *joolaité* » et enfin au niveau du royaume le fait qu'il est des lignages les plus proches de la royauté etc.
- Enfin, que ce jeune chrétien affirme sa volonté à être initié, même si parfois son père ou son grand père y avaient renoncé par le passé, montre une nouvelle perception de l'initiation non comme un renoncement à sa foi, mais une prise en compte de dimensions laissées en rade par des considérations trop réductrices du religieux. Nos observations sur les rituels d'initiation en Casamance nous ont permis de voir que ces grandes manifestations débordent largement le seul critère religieux pour prendre en compte d'autres domaines de la vie sociale, comme le foncier, l'histoire, les liens entre lignages etc.

Bibliographie

BAUM, Robert, *Shrines of the slave-trade. Diola religion and society in pre-colonial Senegambia*. Oxford, Oxford University Press, 1999.

BOURDIEU, Pierre, « Les rites comme acte d'institution », in, *Actes de la recherches en sciences sociales*, année 1982, vol. 43, N° 43, pp. 58 - 63,
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1982_num_43_1_2159

HOUSEMAN & SEVERI, Michael et Carlo, *Naven ou le donner à voir. Essai d'interprétation de l'action rituelle*, Paris, CNRS Editions Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2^e édition, 2009.

JOURNET-DIALLO, Odile, *Les créances de la terre. Chroniques du pays Jamaat (Joola de Guinée Bissau)*, Brepols, EPHE, 2007.

LINARES, Olga F., "Going to the city... and coming back? Turnaround migration among the Jola of Senegal", *Africa: Journal of the International African Institute*, Vol. 73, N° 1 (2003), pp. 113 - 132

Thomas L.-V., « Bukut chez les Diola-Niomoun », in, *Notes Africaines*, Université de Dakar, Institut Français d'Afrique Noire, N°108, octobre 1965, p. 97-118.

THOMAS, L. – V. *Les Diola, Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse Casamance*, Dakar, IFAN, 1959.

TURNER, Victor, *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris, Puf, 1990.

VAN GENNEP, Arnold, *Les rites de passage*, Paris, Editions A. et J. Picard, 2011.

WOLTON, Dominique, *Il faut sauver la communication*, Paris, Flommarion, 2005.